

Montréal, le 5 mars 2007

Par courriel

Destinataires : M^e Yves Fréchette
et
les intervenants reconnus

Objet : **Demande d'approbation d'une entente globale cadre pour la période
du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008**
Dossier de la Régie : R-3622-2006

À la suite de la lettre d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) du 2 mars 2007, la Régie de l'énergie (la Régie) modifie l'échéancier du présent dossier de la façon suivante :

1. Réunion technique aux bureaux de la Régie	Le 19 mars 2007 à 9 h
2. Dépôt des demandes de renseignements au Distributeur	Le 26 mars 2007 à 12 h
3. Réponses du Distributeur aux demandes de renseignements	Le 4 avril 2007 à 12 h
4. Dépôt des observations	Le 18 avril 2007 à 12 h
5. Réponses du Distributeur aux observations	Le 25 avril 2007 à 12 h

La Régie demande en conséquence au Distributeur de modifier l'échéancier de l'avis affiché sur son site Internet.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl